

**COMMUNIQUE FINAL DE LA
20ème SESSION
EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DES BUREAUX
DOUALA DU 15 AU 19 JUILLET
2019**

Communauté Economique et Monétaire
de l'Afrique Centrale



Carte Rose CEMAC

(Carte Internationale d'Assurance
Responsabilité Civile Automobile)

Conseil des Bureaux

20^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES BUREAUX
-Douala-
Du 15 au 19 Juillet 2019

COMMUNIQUE FINAL

Du 15 au 19 Juillet 2019, s'est tenue dans la salle de réunion de l'hôtel SOMATEL à Douala, la 20^{ème} Session Extraordinaire du Conseil des Bureaux, sous la présidence de Madame Céline ESSOUE, Présidente du Conseil des Bureaux.

Prenaient part à cette réunion :

Pour le Bureau National du Cameroun :

- Madame ABOUI épouse MENDOUA, Direction Nationale des Assurances ;
- Monsieur Germain AYINDA, Président de l'Organe de Gestion ;
- Monsieur Pierre Didier NGOUMOU, Secrétaire Permanent.

Pour le Bureau National de Centrafrique :

- Monsieur Igor SORONHOUL, Direction Nationale des Assurances ;
- Monsieur Guy Bernard BARRA, Direction Nationale des Assurances ;
- Monsieur Roland Achille BANGUE BETANGAI, Président de l'Organe de Gestion ;
- Monsieur Nesmy Ledoux DODESSA, Secrétaire Permanent.

Pour le Bureau National du Congo :

- Monsieur Alexandre YOKA GALLOY, Directeur des Assurances ;
- Monsieur Claver OLANDZOBO, Président de l'Organe de Gestion ;
- Monsieur André Robert ELEINGA, Secrétaire Permanent ;

24

Pour le Bureau National du Gabon ;

- Monsieur Terence OLLOMO EBANG, Direction Nationale des Assurances ;
- Madame Céline ESSOUE, Présidente de l'Organe de Gestion ;
- Monsieur Esdras NDOUTOUME ASSA, Secrétaire Permanent.

Pour le Bureau National de Guinée Equatoriale :

- Madame Florentina NGANGA IHANDJI, Direction Nationale des Assurances ;
- Monsieur Michel DJIMADOUM, Bureau National.

Pour le Bureau National du Tchad :

- Monsieur Bakht BARADINE HACHIM, Directeur National des Assurances ;
- Monsieur Hamit AHMAT DOUDOUA, Direction Nationale des Assurances ;
- Monsieur Allam-Bedji MAHAMAT SIRBELE, Président de l'Organe de Gestion ;
- Monsieur Emmanuel MBERMBAYE REMADJI, Secrétaire Permanent ;
- GALI MAH, Bureau National.

Monsieur Beral BEMBA, Secrétaire Général Permanent du Conseil des Bureaux rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Prenaient également part à ces travaux, Monsieur Cyrille-Neuvillie NDOGANGAL, Directeur Technique de la Carte Rose, ainsi que Messieurs Eddle Justin MBANZA et Ousmane LAGUIDE, respectivement représentant de la Commission de la CEMAC et représentant de la CIMA.

Après avoir adopté son ordre du jour, le Conseil a procédé à l'examen des points inscrits au terme desquels les Résolutions ci-après ont été prises :

- RESOLUTION N° 1 : relative à l'adoption de l'ordre du jour et des horaires de travail de la 20^{ème} Session extraordinaire du Conseil des Bureaux.

Le Conseil,

Examinant le projet d'ordre du jour de la 20^{ème} Session Extraordinaire du Conseil des Bureaux, l'a adopté sans amendement.

04
2

- **RESOLUTION N° 2 : relative à l'adoption du projet de procès-verbal de la 22^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Bureaux.**

Le Conseil,

Examinant le projet de procès-verbal de la 22^{ème} Session Extraordinaire du Conseil des Bureaux, l'a adopté avec amendements.

- **RESOLUTION N° 3 : relative au paiement des avances sur indemnités de fin de carrière et de fin de mandat consenties aux cadres du Secrétariat Général Permanent.**

Le Conseil,

- Après avoir rappelé les textes y relatifs, a réitéré que les indemnités sont payables au terme des mandats. A cet effet, elles ne sont pas susceptibles d'avances.
- **RESOLUTION N° 4 : relative à l'harmonisation des textes juridiques de l'Institution à ceux de la Commission de la CEMAC.**

Le Conseil,

Relevant la non-conformité de certains textes juridiques de l'Institution, a instruit le Secrétaire Général Permanent de mener des études en vue de leur harmonisation avec ceux de la Commission de la CEMAC. A cet effet, le Secrétaire Général Permanent présentera les conclusions de cette étude à la prochaine Session Extraordinaire.

- **RESOLUTION N° 5 : relative à la recherche de sources additionnelles de financement.**

Le Conseil,

Relevant la baisse du niveau des ressources de l'Institution, dues à la conjoncture économique dans la zone CEMAC, a instruit le Secrétaire Général Permanent d'explorer des sources additionnelles de financement.

- **RESOLUTION N° 6 : relative à l'octroi au Secrétariat Général Permanent d'une avance sur les produits des commandes des cartes de l'exercice 2020.**

54
2

Le Conseil,

Relevant le niveau insuffisant des ressources disponibles du Secrétariat Général Permanent pour l'exercice 2019, l'a autorisé à prélever sur les produits des commandes de l'exercice 2020, une avance de soixante millions (60 000 000) de francs CFA destinée à apurer la facture du fournisseur PSD et à réajuster le poste « Missions » et « Taxes ».

- **RESOLUTION N°7: relative à la vérification du calcul des indemnités de fin de mandat du Directeur Technique.**

Le Conseil,

En vue de s'assurer de la conformité du calcul des indemnités de fin de mandat du Directeur Technique aux textes en vigueur à la Commission de la CEMAC, recommande au Secrétaire Général Permanent de procéder aux vérifications nécessaires et d'en rendre compte.

- **RESOLUTION N° 8 : relative à l'adoption du modèle harmonisé des rapports d'activités des Bureaux Nationaux.**

Le Conseil,

Examinant le projet de modèle harmonisé des rapports d'activités des Bureaux Nationaux, l'a adopté avec amendements.

- **RESOLUTION N°9 : relative à la conception du logo de la Carte Rose.**

Le Conseil,

Examinant le projet de logo de l'Institution, a instruit le Secrétaire Général Permanent à lancer sans délai un avis de concours de conception dudit logo, en s'inspirant de l'expertise de la CEMAC.

- **RESOLUTION N°10: relative au service d'un secrétariat lors des Sessions.**

Le Conseil,

Relevant la difficulté du Secrétariat Général Permanent à prendre note lors des différentes Sessions, a instruit le Secrétaire Général Permanent de recourir aux services d'un secrétariat au cours des prochaines Sessions.

24
E

- **RESOLUTION N 11 : relative à la sensibilisation des autorités guinéennes sur la mise en place de leur Bureau National.**

Le Conseil,

Relevant les difficultés de mise en place du Bureau National de la Guinée Equatoriale, a instruit le Secrétaire Général Permanent à effectuer une mission en Guinée Equatoriale en vue de sensibiliser les autorités sur la mise en place dudit Bureau.

C'est sur une note de satisfaction que les délégués se sont séparés.

Fait à Douala, le 19 Juillet 2019

Le Secrétaire Général Permanent




Beral BEMBA

La Présidente du Conseil des Bureaux




Céline ESSOUE